

**MAIRIE DE NOINTEL**

**REUNION DU MARDI 02 AVRIL 2019**

**20h30**

**L'an deux mille dix-neuf, le deux avril à vingt heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe LADAM, Maire.**

**Date de convocation : 29 mars 2019**

**Présents : M. LADAM, Mme BODCHON-SEREIN, Mme LEFEVRE, M. DECAUDAIN, Mme GROBON, M. THOMAZON, M. MAUROY, Mme MACUDZINSKI, Mme DUFRANNE, M. REGNIER, M. DEGREMONT, Mme DOMINGOS-FREIRE, M. LANTEZ, M. RUMEAU, Mme TRANNOY**

**Secrétaire de séance : M. DEGREMONT**

**1/ APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL :**

Le compte-rendu de la réunion du 14 mars 2019 est approuvé à l'unanimité par le Conseil municipal.

**2/ PRESENTATION DES TRAVAUX D'ACCESSIBILITE PAR MONSIEUR SIMONNEAUX :**

A la demande de Monsieur le Maire, Monsieur SIMONNEAUX est venu présenter aux Conseillers municipaux les travaux d'accessibilité à réaliser à l'école et à la Mairie. Après avoir fait un rappel de la loi du 11 février 2005 et des sanctions encourues en cas de non-respect de cette loi, il présente l'ensemble des travaux : VRD, menuiseries intérieures et extérieures, sanitaires, électricité, etc ... Cette présentation permet ainsi de justifier les coûts annoncés et le phasage prévu.

**3/ ENGAGEMENT DE MONSIEUR SIMONNEAUX COMME MAÎTRE D'ŒUVRE DE L'OPERATION « TRAVAUX D'ACCESSIBILITE » :**

S'il était convenu depuis plusieurs mois que Monsieur SIMONNEAUX serait le maître d'œuvre de l'opération, le Conseil municipal n'avait jusqu'à présent pas officiellement délibéré.

A 14 voix pour et 1 contre (Mme LEFEVRE), le Conseil municipal confirme le choix de Monsieur SIMONNEAUX comme maître d'œuvre, acte que le montant des honoraires s'élève à 20 790 € HT (dont 2 310 € au titre de la mission OPC) et charge Monsieur le Maire de signer l'acte d'engagement.

**4/ COMPTE ADMINISTRATIF 2018 :**

Vu l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant aux termes de cet article que « dans les séances où le compte administratif du Maire est débattu, le Conseil municipal élit son Président », Considérant qu'en vertu du 2<sup>ème</sup> alinéa du même article « dans ce cas le Maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote »,

Le Conseil municipal, après avoir élu Mme Catherine BODCHON-SEREIN Présidente le temps du vote du compte administratif, et après que M. Philippe LADAM, Maire, soit sorti de la salle du Conseil, a adopté à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2018 établi par le Maire.

Il fait apparaître un excédent de fonctionnement de **267 233,60 €** et un déficit d'investissement de **27 052,31 €**.

Les restes à réaliser d'investissement s'élèvent à **26 400 €** en dépenses et à **17 733 €** en recettes.

### **5 COMPTE DE GESTION 2018 :**

Après lecture par Monsieur le Maire du compte de gestion 2018, le Conseil municipal approuve les résultats dudit compte.

Celui-ci fait apparaître, conformément au compte administratif, un excédent de fonctionnement de **267 233,60 €** et un déficit d'investissement de **27 052,31 €**.

### **6/ AFFECTATION DE RESULTAT :**

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'en application des dispositions de l'instruction comptable M14, il appartient au Conseil municipal de décider par délibération de l'affectation de l'excédent cumulé de fonctionnement, constaté à la fin de l'exercice. Il précise que le Conseil a l'obligation d'affecter en priorité à l'investissement une somme permettant de combler l'éventuel déficit ou le besoin de financement.

Rappel des résultats :

Excédent de fonctionnement 2018 :	267 233,60 €
Déficit d'investissement 2018 :	27 052,31 €
Investissement – RAR dépenses :	26 400,00 €
Investissement – RAR recettes :	17 733,00 €
Résultat d'investissement net déficit :	35 719,31 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'affecter à l'investissement (compte 1068) la somme de **35 719,31 €**.

L'excédent de fonctionnement à reprendre au budget de l'exercice 2019 (compte 002 Excédent de fonctionnement reporté) est donc ramené à **231 514,29 €**.

### **7/ VOTE DU TAUX DES TAXES LOCALES 2019 :**

Monsieur le Maire soumet au Conseil municipal le vote du taux des taxes locales 2019. Il annonce que personnellement il est favorable à une hausse de 0,5 % comme les années précédentes mais qu'il comprendra parfaitement que l'on puisse décider de ne pas voter d'augmentation cette année, d'autant que le budget préparé l'a été sur la base d'une stabilité des taux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à 10 voix pour un maintien des taux 2018 et 5 voix pour une hausse de 0,5 % (M. LADAM, Mme BODCHON-SEREIN, Mme LEFEVRE,

M. DECAUDAIN, M. LANTEZ) décide de ne pas toucher aux taux des taxes locales et de maintenir ceux appliqués en 2018.

Les taux 2019 seront donc les suivants :

Taxe d'habitation :	14,09 %
Taxe foncière (bâti) :	34,65 %
Taxe foncière (non bâti) :	67,46 %

### **8/ BUDGET 2019 :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2312-1 et suivants,

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de voter le budget primitif suivant pour l'année 2019.

Il s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- Section de fonctionnement : **1 009 507 €**
- Section d'investissement : **445 007 €**

A l'unanimité, le Conseil municipal vote le budget 2019 ainsi proposé.

### **9/ INDEMNITES DES ELUS – NOUVELLE DELIBERATION SUITE A LA REVALORISATION DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2019 :**

Monsieur le Trésorier fait part au Conseil municipal d'un courriel envoyé par le Trésorier de Liencourt relatif à la revalorisation au 1<sup>er</sup> janvier 2019 des indemnités des élus locaux.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal décide de maintenir le montant des indemnités tel que voté lors du renouvellement du Conseil municipal, soit :

- Maire : 1 147,37 € bruts mensuels
- Adjoints : 466,72 € bruts mensuels

### **10/ BILAN 2018 DE LA SALLE HENRI SENECHAL :**

Comme chaque année depuis sa mise en service, Monsieur le Maire fait le bilan d'utilisation et des dépenses de fonctionnement de la salle Henri Sénéchal.

En 2018, la salle a notamment été louée aux particuliers à l'occasion de 24 week-ends pour un montant total de recettes de location de 12 050 €.

Dans le même temps les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 9 988,46 € (électricité, gaz, eau, abonnement alarme ou encore maintenance de la chaufferie).

### **11/ BILAN 2018 DE LA MISSION LOCALE DE CLERMONT :**

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal du bilan 2018 de la Mission Locale relative aux jeunes nointellois. Douze jeunes de la commune sont en contact avec l'établissement. Une publication à ce sujet sera faite dans le prochain bulletin municipal.

Monsieur RUMEAU, secrétaire de la Mission Locale de Clermont, rappelle que la Mission Locale est essentiellement financée par les communes. Il souhaiterait qu'effectivement la Mission Locale soit mieux connue des jeunes afin qu'ils puissent bénéficier de ses services.

### **12/ QUESTIONS DIVERSES :**

- Monsieur le Maire fait le point sur les différents problèmes du moment dans la commune : radar vandalisé, pneus crevés, pare-brise brisé, mur du cimetière détérioré. Ces actes inquiètent l'ensemble du Conseil municipal. Pour l'incendie du week-end dernier, il n'y a pas pour l'instant d'origine criminelle avérée.
- Le Crédit Agricole et la Banque Postale ont été contactés afin de racheter à un meilleur taux les emprunts actuellement en cours. Le Crédit Agricole a fait savoir qu'il ne rachetait pas les emprunts souscrits auprès d'autres banques. Quant à la Banque Postale, elle indique le faire. Cependant les deux emprunts souscrits auprès de la Caisse d'Epargne ne feront pas l'objet d'un rachat car la banque a bien protégé ses contrats en imposant des conditions de remboursement anticipé trop onéreux. Seul l'emprunt souscrit auprès de la BCMNE pourra éventuellement faire l'objet d'un rachat par la Banque Postale. Cette dernière va désormais étudier les comptes de la commune afin de faire son offre.
- Le Conseil municipal ne s'oppose pas à ce que des livres de la bibliothèque municipale, non vendus lors de la brocante de dimanche dernier, soient donnés à la bibliothèque de Lamécourt qui devrait ouvrir prochainement. Par ailleurs Monsieur le Maire indique que les bibliothécaires ont vendu pour plus de 500 € de livres à la brocante (livres rayés à l'inventaire).
- Monsieur le Maire confirme la date de la réunion pour se rendre à la Chapelle Notre-Dame-de-la-Route, au cimetière et à l'intersection de la rue Biot / rue de Courcelles / impasse d'en Haut, à savoir le samedi 27 avril à 9h
- Les membres de la commission de contrôle des listes électorales se réuniront le vendredi 03 mai 2019 à 18h
- La commission « communication » se réunira le vendredi 26 avril 2019 à 18h pour préparer le prochain bulletin municipal
- Monsieur le Maire adresse ses félicitations au Comité des Fêtes pour le succès de la brocante du 31 mars
- Monsieur RUMEAU informe le Conseil municipal que des renards viennent rôder au niveau des habitations
- Monsieur RUMEAU interroge également Monsieur le Maire sur la procédure en cours pour l'acquisition du bâtiment de Monsieur GOSENT. Il est répondu qu'après que la commune ait contacté le liquidateur judiciaire et le Tribunal de Commerce, le Notaire chargé de la vente s'est enfin manifesté. Une société mandatée par celui-ci s'est rendu sur place il y a une dizaine de jours pour réaliser les diagnostics réglementaires. Monsieur le Maire espère que cela sera officialisé le plus rapidement possible.
- Monsieur LANTEZ interroge Monsieur le Maire sur la présence d'un camping-car sur le parking de la salle multifonctions. Monsieur le Maire lui répond qu'il s'agit d'une personne ayant de la famille à Nointel mais qui est désormais partie.
- Monsieur LANTEZ souligne les désagréments causés par des motos et des quads qui circulent dans le village, montent la Cavée de Bailleval, grillent les « stops ». Il lui est répondu que la commune est assez démunie pour résoudre ce problème. Les gendarmes seront alertés.

- Il est évoqué le cas du poteau France Telecom qui est tombé 2 rue de Courcelles dimanche 31 mars. Un véhicule qui sortait du bois aurait arraché les fils, entraînant la chute du poteau. Les gendarmes, présents à Nointel à ce moment-là, sont intervenus immédiatement et France Telecom a été appelé. France Telecom aurait dû intervenir dès le lundi mais cela n'a toujours pas été fait.
- Madame DOMINGOS-FREIRE interroge Monsieur le Maire pour savoir si les coups de téléphone de la part de SUEZ relatifs à des changements de compteur d'eau sont normaux ou s'il s'agit d'une arnaque. Il est répondu qu'en effet SUEZ a envoyé un mail en Mairie pour informer de ces changements de compteur, avec le listing des habitations concernées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée à 23h05.

A Nointel, le 05 avril 2019

Le Maire,  
Philippe LADAM